

Fabrique d'église - Sainte Croix (Ixelles) - Budget 2019

Rapport officiel

Siège social:

1050

Ville de Bruxelles
Archidiocèse de Malines-Bruxelles
Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

Le président

Paul Mertens
Av. des Jacinthes 28
1030 Schaerbeek
0473 69 85 80

paul_donatienne_mertens@hotmail.com

La secrétaire

Colette Van Ooteghem
Rue Guillaume Stocq 21
1050 Ixelles
0496 59 82 01

colettevo@hotmail.com

Le trésorier

Jean Guillon
Rue Alfred De Witte 24
1050 Ixelles
04771965 926

jean.guillon@live.com

✉ adresse de correspondance

INDICATEUR

21 AOUT 2018

CULTES

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2017 arrêté par le conseil de fabrique le 03/05/2018
- Pour le calcul du résultat présumé 2018: le budget initial 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 07/11/2017

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique;
- Transmis à la Région et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles;
- Reçu à la Région;
- Reçu à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles;
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles;
- Décision de la Région;

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2018 (budget 2019)

Le calcul du résultat présumé de 2018 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2017 arrêté par le conseil de fabrique le 03/05/2018
- le budget initial 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 07/11/2017

Actif		Passif	
Boni du compte 2017		Déficit du compte 2017	108.575,04
Boni du budget 2018 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2018 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2018		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2018	2.600,00
Total A		Total B	111.175,04
Différence (A-B) = (Boni - Mail)*			-111.175,04
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			69.901,00
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			-41.274,04

*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2018 (111.175,04 euros en négatif) a été révisé par le trésorier: le montant après révision est de 41.274,04 en négatif; ce montant s'ajoute à l'art. D52 des dépenses du budget 2019.

Motifs des changements proposés:

Correction du déficit 2017 pour un montant de 69901 euros. Ce montant correspond aux travaux extraordinaires dépensés en 2017 et également provisionnés dans les comptes 2016.

Observations et explications

- Depenses extraordinaires pour travaux prevues pour un montant 10 000 euros. Ce montant est prevu pour une etude d'architecture en vue des travaux de renovation de la fabrique.
- Revalorisation du salaire du sacristain comme decide la fabrique en 2018.
- Hausse du prix du Mazout sur la base des prix 2018.

RECETTES	Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	45.609,45	107.705,53		
R01. Loyers de maisons	34.351,09	105.205,53		
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons				
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'Etat	53,96			
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	23.819,12	23.500,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	756,00	800,00		
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte		71.015,53		
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS				
R18B. Précompte professionnel retenu à la source				
R18C. Divers (recettes ordinaires)	9.722,01	9.890,00		
R18D. Divers (recettes ordinaires)				
R18E. Divers (recettes ordinaires)				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	11.258,36	2.500,00		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent				
R20. Boni présumé de l'exercice précédent				
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs	4.588,75	2.500,00		
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la Région de Bruxelles-Capitale				
R27. Subsidés extraordinaires de l'Etat				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires				

	Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	6.669,61			
	R28D.			
RÉCAPITULATION - RECETTES				
Recettes ordinaires	34.351,09	105.205,53		
Recettes extraordinaires	11.258,36	2.500,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	45.609,45	107.705,53		

DÉPENSES	Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE				
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	D01.	923,62	1.000,00	
D02. Vin	D02.	279,00	400,00	
D03. Cire, encens et chandelles	D03.	1.310,01	1.350,00	
D04. Huile pour lampes ardentes	D04.			
D05. Éclairage	D05.	4.383,70	4.470,00	
D06. Autres	D06.			
D06A. Combustible chauffage	D06A.	5.147,38	5.919,49	
D06B. Eau	D06B.	273,53	278,00	
D06C. Divers (objets de consommation)	D06C.			
D06D. Divers (objets de consommation)	D06D.			
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés	D07.			
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	D08.			
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	D09.	209,00	213,00	
D10. Nettoyement de l'église (produits)	D10.		130,00	
D11. Autres (entretien du mobilier)	D11.			
D11A. Matériel pour entretien de l'église	D11A.			
D11B. Divers (entretien du mobilier)	D11B.			
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	D12.			
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	D13.			
D14. Achat de linge d'autel ordinaire	D14.	600,00	300,00	
D15. Achat de livres liturgiques ordinaires	D15.			
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANENTE				
I. Dépenses ordinaires				
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc	D16.			
D17. Traitement brut du sacristain	D17.	9.085,45	9.868,00	
D18. Traitement brut des chantres	D18.			
D19. Traitement brut de l'organiste	D19.	6.322,04	6.448,00	
D20. Traitement brut du souffleur	D20.			
D21. Traitement des enfants de chœur	D21.			
D22. Traitement brut des sonneurs	D22.			
D23. Traitement brut du porte-croix	D23.			
D24. Traitement brut du bedeau	D24.			
		141.058,25	93.645,04	
		46.912,79	42.371,00	




	Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
D25. Traitement brut du suisse	D25.			
D26. Traitement d'autres employés	D26.			
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	10.893,33	5.000,00	
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.			
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	446,55	400,00	
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.			
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.			
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	274,92	276,00	
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Entretiens et réparations autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.			
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.			
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.			
D35D. Divers (réparations d'entretiens)	D35D.			
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Visites décanales	D40.			
D41. Remises allouées au trésorier	D41.			
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.			
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.	66,24	66,00	
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, fournitures de bureau etc.	D45.			
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	1.479,03	1.508,00	
D47. Contributions	D47.			
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	9.570,78	9.570,00	
D49. Fonds de réserve	D49.			
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	7.819,93	8.288,00	
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.			
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.			
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	139,72		
D50E. Assurance loi	D50E.			
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	66,24	66,00	
D50G. Médecine du travail	D50G.			

	Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
	D50H. SABAM	65,00		65,00
	D50I. Divers (dépendes diverses)	683,56		816,00
	D50J. Divers (dépendes diverses)			
	D50K. Divers (dépendes diverses)			
	D50L. Divers (dépendes diverses)			
	D50M. Divers (dépendes diverses)			
	D50N. Divers (dépendes diverses)			
	II. Dépenses extraordinaires	94.145,46		51.274,04
	D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	24.244,36		
	D52. Déficit présumé de l'exercice précédent			41.274,04
	D53. Placement de capitaux			
	D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier			
	D55. Décoration et embellissement de l'église			
	D56. Grosses réparations, construction de l'église			
	D57. Grosses réparations du cimetière	69.901,10		10.000,00
	D58. Grosses réparations du presbytère			
	D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties			
	D60. Frais de procédure			
	D61. Autres dépenses extraordinaires			
	D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	RÉCAPITULATION - DEPENSES			
	Dépenses arrêtées par l'Évêque	13.126,24		14.060,49
	Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires	46.912,79		42.371,00
	Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires	94.145,46		51.274,04
	TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	154.184,49		107.705,53

BALANCES	Compte 2017	Budget 2019	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	34.351,09	105.205,53		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00	71.015,53		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	11.258,36	2.500,00		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	0,00	0,00		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	45.609,45	107.705,53		
TOTAL - DEPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	13.126,24	14.060,49		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	46.912,79	42.371,00		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	94.145,46	51.274,04		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	24.244,36	41.274,04		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	154.184,49	107.705,53		
RESULTAT (excédent / mali)	-108.575,04	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier

Jean Guillon



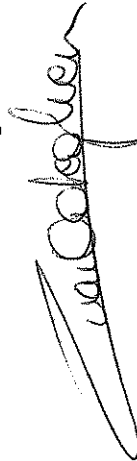
Le président

Paul Mertens



La secrétaire

Colette Van Ooteghem



Les membres

